

CHARTE DEONTOLOGIQUE

Cabinet Expertise Paris

Cabinet inscrit Ordre Experts-Comptables EC-75-01234

1. INTEGRITE

Honnêteté et sincérité dans toutes relations professionnelles

2. OBJECTIVITE

Jugement professionnel impartial, aucun conflit d'intérêts

3. COMPETENCE

Formation continue 40h/an - Maintien expertise

4. SECRET PROFESSIONNEL

Confidentialité absolue informations clients

Conservation archives 10 ans minimum

5. INDEPENDANCE

Aucun lien capitaliste avec clients

Honoraires proportionnés, pas success fees